

08

REVUE PÊCHE

édition
2025

Revue de la Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique des Ardennes



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

GÉNÉRATION
PÊCHE





Alors que l'eau devient un enjeu majeur et récurrent dans bien des territoires métropolitains, que la ressource est malmenée, que les scientifiques s'accordent sur un avenir où la sécheresse deviendra la norme, les pêcheurs appellent de leurs vœux à un large débat démocratique autour de ce bien commun, dont l'importance n'est pas encore bien mesurée et qui suscite de nombreuses tensions.

Les événements exceptionnels se multiplient, sécheresses, inondations... mais ils sont accompagnés de conséquences écologiques graves, critiques pour les peuplements piscicoles.

La qualité de l'eau est également affectée par des pollutions, qu'elles soient industrielles, agricoles, accidentelles, diffuses, ponctuelles ou historiques.

Nos cours d'eau français sont encore obstrués par plus de 100 000 ouvrages. Ces ruptures de la continuité écologique sont néfastes voire incompatibles avec le fonctionnement naturel des rivières.

Une espèce piscicole sur cinq est menacée d'extinction et tous les migrateurs à des degrés variables (saumons, anguilles...).

« *Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des poissons migrateurs dans nos rivières* ».

Les activités humaines et les changements globaux créent un cocktail dont les plus grands experts s'accordent à dire que les conséquences à courts moyens et longs termes sur la ressource en eau sont préoccupantes et doivent faire l'objet d'actions prioritaires dans les choix politiques d'aujourd'hui.

« *La politique de l'eau a besoin de politisation* ».

La pêche en eau douce est un loisir qui permet d'aller au-delà de la simple intégration par l'accessibilité physique dans le sens où elle cherche prioritairement à s'adapter à l'ensemble des citoyens. En s'adressant à tout le public valide ou en situation de handicap. Cette activité offre avant tout la qualité de l'expérience vécue, procurant du bien-être et de la sérénité. L'implication du monde associatif de la pêche dans le soutien à long terme de démarches inclusives répond à une véritable volonté de solidarité.

La démocratisation de l'accès au loisir pêche passe par des propositions de programme et d'actions d'animations, de sensibilisation, de découverte et d'initiation à la pêche qui manquent cruellement à notre département tout comme l'organisation de manifestations halieutiques.

Sans les pêcheurs, les actions d'intérêt général menées pour la protection et la restauration de la biodiversité aquatique auraient un coût bien plus élevé pour la collectivité.

Les pêcheurs sont des femmes et des hommes passionnés, attachés à transmettre leur passion autant qu'à protéger l'environnement aquatique. Présents sur les bords des rivières, ces sentinelles des cours d'eau et protecteurs de l'environnement sont souvent les premiers à remarquer le dysfonctionnement du cours d'eau (pollution, présence d'espèces invasives, braconnage...). Une mission, un engagement, des actes pour l'intérêt de tous pour protéger un bien commun.

Le Président,

Michel ADAM

Actions pour la pêche de loisir

2

Fête de la pêche 2024 : une belle journée au site de la Racine à Monthermé

3

Fête du Parc Naturel Régional des Ardennes
La Ruralité en Fête en Ardennes

4

Initiations pêche de l'été :
les jeunes ont toujours la Pêche !

5

Le Campus Agro Environnemental de
Saint-Laurent en pince pour les écrevisses
Ateliers Pêche Nature : la relève est prête !

6-7

Résultats du concours photo 2024
Règlement du concours photo 2025

Remerciements : La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Départemental des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences à travers plusieurs articles.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



© FNPF - Laurent Madelon

Pêche de loisir

18-19

La réciprocité pour donner plus d'accès aux pêcheurs

20-21

Pêcheurs restez prudents à proximité des barrages !

Environnement

22-23

Rapport sur la prédation du cormoran sur la population piscicole des Ardennes. Hiver 2023/2024

24-25

La ripisylve

26

Les écrevisses exotiques envahissantes

27

La brème : *Abramis brama*

28-29

Quelques poissons présents dans les Ardennes

On vous attend en 2025

12-13

Concours des AAPPMA

14

Manifestations auxquelles participera notre Fédération en 2025

15

2^e Salon Chasse et Pêche en Ardennes

16

Découvrir la pêche et le milieu aquatique avec les animations fédérales

Actions pour le milieu aquatique

8-9

Des poissons pour l'Aisne pendant 3 ans
Du nouveau dans la continuité

10

Suivis post-travaux des frayères à brochet sur l'Aisne

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude - 08090 TOURNES

tél. **+33 3 24 56 41 32** - contact@peche08.fr - www.peche08.fr

Bureau ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Directeur de la publication : Michel ADAM - Rédaction : Edouard KLEIN - Responsable Commission Communication : Roger HOUADEC

Membres de la Commission Communication : Roger HOUADEC, Michel ADAM, Valérie DOUDOUX, Michel HENRIET,

Didier LEPETZ, Martine VANDENBERGHE, Christian BUISSON

Crédit photo couverture : CAILLET Alain - Crédits photographiques : Toutes les photos sans crédit sont propriétés de la FDAAPPMA 08.

Conception & impression : F U S I O N [WARCQ - 03 24 33 42 42]

FÊTE DE LA PÊCHE 2024 :

UNE BELLE JOURNÉE AU SITE DE LA RACINE À MONTHERMÉ



Cette année la Fédération de Pêche des Ardennes a organisé la Fête de la Pêche des Ardennes en partenariat avec l'AAPPMA de Monthermé sur le site de la Racine à Monthermé au bord de la Semoy. Les niveaux d'eau étaient très hauts, dus aux nombreux épisodes pluvieux des derniers jours ce qui n'a pas rendu la pêche facile. Cela n'a pas empêché les plus petits et les spécialistes en démonstration de prendre quelques poissons.

De nombreux partenaires étaient aussi présents pour compléter la pêche. Enedis par exemple sensibilisait aux risques électriques à la pêche grâce à leur jeu "Pêche pas Ta Ligne", Valodéa sensibilisait sur les déchets et leur traitement avec plusieurs jeux pour petits et grands. L'association de la Mouche Ardennaise présentait le montage de mouches artificielles mais aussi le fameux fouetté si particulier à cette technique et qui demande une très bonne coordination des bras. Certains visiteurs ont même eu la chance de s'essayer au lancer sur les conseils d'un spécialiste Eric Carruzzi, président de l'association.



Pêche aux déchets par Valodéa



Démonstration de pêche électrique

Comme chaque année,
le 1^{er} dimanche de juin est célébrée
la Fête de la Pêche sur tout le territoire français.

Seul jour de l'année où il est possible de pêcher sans carte de pêche, lors des animations organisées par les AAPPMA et la Fédération de pêche partout en France, c'est le moment idéal pour découvrir la pêche de loisir et la richesse de nos milieux aquatiques.



Différents artisans ont aussi complété les stands pour faire découvrir leurs produits locaux. Sur le stand de TERRIEN Apiculture les visiteurs pouvaient déguster du miel mais aussi de la propolis et du pain d'épice tout en observant le travail des abeilles dans leur ruche vitrée. Deux jeunes entrepreneurs étaient aussi sur place pour présenter leurs produits, Hard'N'Plomb et The Boileservices, vendaient respectivement des plombs et des bouillettes maison pour la pêche de la carpe. Un brocanteur avait même fait le déplacement avec un fourgon rempli de matériel de pêche.



Le jeu "Attrape Poisson"

La fédération de pêche des Ardennes proposait quant à elle, un stand avec le bassin "Attrape Poisson" pour les tout-petits, le simulateur de pêche pour les plus grands et une initiation à la pêche dans la Semoy pour tous. L'AAPPMA de Monthermé, présentait leurs activités notamment une exposition de leur Atelier Pêche Nature et animait une pêche aux canards avec de nombreux cadeaux pour les enfants. En plus de cela, l'équipe de bénévoles de l'association a géré la buvette et la restauration d'une main de maître.

Dans l'après-midi, les techniciens de la fédération ont pu faire une démonstration de pêche électrique sous les regards curieux de nombreux spectateurs. Le public a pu observer de près le matériel et son fonctionnement leur a été expliqué. Une fois la démonstration terminée les visiteurs ont pu examiner les différentes espèces de poissons prélevés. Tous ces spécimens ont bien entendu retrouvé leur milieu naturel.

La Fédération de Pêche des Ardennes tient à adresser ses remerciements à toute l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA de Monthermé, en particulier à son président Sébastien PAYON, qui s'est démené jour et nuit durant plusieurs jours pour que cette Fête de la Pêche soit une réussite !



Montage de mouche par l'association La Mouche Ardennaise

FÊTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

Tous les 2 ans, fin septembre, le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNR des Ardennes) réalise la Fête du Parc afin de présenter son territoire et ses actions.

Le rendez-vous était donc donné au Parc des Congrès, au bord du lac des Vieilles Forges, le dimanche 22 septembre 2024.



Cette manifestation est aussi l'occasion pour les partenaires du parc, les acteurs et artisans locaux de présenter leurs savoir-faire.

La Fédération de Pêche des Ardennes, partenaire du PNR des Ardennes depuis ses débuts, était naturellement présente avec son stand et des animations pour petits et grands, accompagnée de bénévoles de l'AAPPMA "Les Triages" de Renwez.

Pour les plus petits, le bassin "Attrape Poisson" avait été installé, qui n'a pas désempi jusqu'à son démontage (même pendant). Ces futures graines de

pêcheurs ont pu découvrir la faune piscicole de nos cours d'eau, grâce à une pêche aimantée et d'imitations de poisson. Le simulateur de pêche aussi n'a pas chômé durant cette journée. Les plus grands ont pu se mesurer aux poissons les plus puissants de nos rivières (brochet, carpe, silure). Même de très jeunes amateurs ont pu affronter truite et black-bass. Tous ces participants sont repartis essouffés avec le bras endolori à la suite de leur session.

Un grand bravo aux administrateurs de la fédération et aux bénévoles de l'AAPPMA qui ont montré une motivation sans faille tout au long de cette longue journée.



LA RURALITÉ EN FÊTE EN ARDENNES

Tous les 2 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes organise La Ruralité en Fête en Ardennes.

Cette deuxième édition s'est déroulée à St Laurent sur le site de la Fédération des Chasseurs les 22 et 23 juin 2024.



Cette manifestation est l'occasion de regrouper tous les acteurs du monde rural. Cet événement est caractérisé par la participation des producteurs et artisans locaux, des associations de chasses ardennaises et de leurs partenaires (agricoles, forestiers, environnementaux...) dont la Fédération de Pêche fait partie.

Notre fédération était donc évidemment présente avec un stand tenu par ses administrateurs et

salariés avec le simulateur de pêche. Les visiteurs, pêcheurs ou non pêcheurs, ont pu découvrir la sensation de tenir des poissons trophées au bout de la canne.

Le succès était au rendez-vous malgré un temps peu clément. La majorité des visiteurs a choisi la journée de dimanche, plus ensoleillée, pour participer à cette manifestation.



INITIATIONS PÊCHE DE L'ÉTÉ

LES PLUS JEUNES ONT LA PÊCHE !!!

La saison estivale, en particulier celle des vacances scolaires, est l'occasion pour les groupes d'enfants des centres de loisirs et de vacances de découvrir de nombreuses activités. L'une d'elle est la pêche qui a toujours autant de succès auprès des plus jeunes. La Fédération répond toujours présente aux sollicitations de ces structures afin de transmettre le virus de la pêche aux futures générations.



Cet été, la fédération a répondu par exemple aux demandes du Conseil Départemental des Ardennes (CD08) et Le camping du lac des Vieilles Forges pour faire découvrir notre beau loisir aux enfants en vacances.

Le rendez-vous était donné tous les jeudis entre le 14 juillet et le 15 août au bord du lac. Les matins étaient réservés aux enfants du CD08 alors que les après-midis étaient accueillis les enfants résidant au camping.

Lors de ces sessions les enfants ont pu découvrir le matériel de pêche au coup. Une canne télescopique de 4 mètres, du fil, un flotteur, des plombs, un hameçon et un asticot, rien de tel pour bien débuter à la pêche. Une fois la fonction de chaque élément assimilée, vient la pratique.

Manipulation de la canne, concentration, observation, minutie... tout un programme pour ces jeunes pêcheurs en herbe. Surtout lorsque les conditions météo ne sont pas aux rendez-vous comme ce le fut cet été. Malgré tous ces obstacles ils ont su, à chaque fois, sortir leur épingle du jeu en attrapant quelques poissons : perches, gardons, rotengles, brèmes et même quelques brochetons se sont laissés tenter par l'asticot !

Une fois la séance terminée vient le moment de l'observation et des explications sur les prises du jour. Morphologie, alimentation, biologie... tout y passe. Une attention particulière est portée sur la détermination du gardon et du rotengle, deux espèces que les pêcheurs confondent souvent.

Tous sont repartis avec le sourire et la satisfaction d'avoir passé une journée au calme au bord de l'eau. Comme chaque année, la fédération souhaite remercier particulièrement le président et l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA "Les Triages" de Renwez.



Les enfants accueillis au lac des Vieilles-Forges ne sont pas les seuls à avoir bénéficié de ce genre d'initiations. En effet, plusieurs autres centres de loisirs nous ont demandé d'intervenir auprès de leurs groupes, telle que l'association Famille Rurale de Le Chesne. Ce jour-là, 52 ont pu découvrir notre loisir sur une journée. Au total sur l'année 2024 ce sont plus de 230 enfants qui ont pu découvrir la pêche au coup.

LE CAMPUS AGRO ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-LAURENT

EN PINCE POUR LES ÉCREVISSSES



Cette année 2024 a été marquée par de multiples animations à destination des scolaires sur le thème des écrevisses.

Le Campus Agro Environnemental de Saint Laurent a bénéficié de quatre journées d'animations sur le thème des écrevisses en 2024. Les élèves de 1ère et terminale Gestion des Milieux Naturels et de la Faune et de 2nde Nature Jardin Paysage et Forêt ont pu découvrir les écrevisses du département.

Ces journées ont été l'occasion d'évoquer plus spécifiquement l'écrevisse signale et de mettre en pratique un protocole de destruction de cette espèce.

Contraint par les dates de scolarité, lors des deux premières journées aucune écrevisse n'avait été attrapée malgré la présence avérée de l'espèce dans le cours d'eau prospecté.

Les dernières journées ayant eu lieu au mois de septembre et début octobre, de nombreux individus ont pu être capturés. Les élèves ont donc dû mettre en pratique la réglementation qui indique qu'il est interdit de détenir ces espèces vivantes.



Les journées ayant été clémentes, un barbecue a permis de finir les sessions de façon agréable en dégustant les écrevisses capturées.

Les Ateliers Pêche Nature (APN) existent depuis plusieurs années, ils sont les maillons indispensables pour la transmission des gestes et techniques de pêche, mais ils sont aussi une école de la vie au grand air.

Ateliers Pêche Nature la relève est prête !

Les APN fonctionnent grâce à la volonté et au dévouement de bénévoles passionnés.

Ces animateurs sèment de la graine de pêcheurs : vivement la récolte !



ASFELD

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis de juillet et août de 14h à 17h.

M. CARTIER
03 24 72 98 61 - 06 24 53 68 01

MONTHERMÉ

Pêche au coup, aux carnassiers et à la mouche

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux d'avril à juillet de 9h à 11h30.

M. PAYON au 03 24 53 08 97

RETHEL

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis après-midi de juillet et août de 14h à 17h.

M. FRECHIN au 06 62 07 44 53

NOUZONVILLE

Pêche au coup

Connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux de mars à octobre (sauf juillet et août) de 10h à 12h.

M. BAUDOIN au 06 35 47 81 45

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Stage du 7 au 11 avril de 13h30 à 17h.

Mme DOUDOUX au 06 77 16 80 03

BOULZICOURT

Pêche à la truite

(toc, leurres et mouche)

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Les lundis soir de mars à juin de 17h30 à 18h45.

M. HOUADEC
03 24 32 74 44 - 06 66 75 66 10

GAGNANTS 2024

CONCOURS PHOTO

ACTION DE PÊCHE

Pour sa 4^e édition, 96 personnes ont participé au concours photo autour de la pêche et des milieux aquatiques.

Comme chaque année, nous proposons 3 thèmes :

Action de pêche

Belles prises

Paysage/Faune/Flore

Le critère principal de choix sera tout d'abord la qualité de la photo.

Retrouvez ci-contre les vainqueurs de chacun des thèmes proposés qui ont remporté respectivement une carte interfédérale pour les 1^{ères} places, une carte Personne Majeure pour les 2^e et 50€ à utiliser chez un détaillant d'article de pêche pour les 3^e.

Les autres photos sont consultables sur le site internet de la Fédération www.peche08.fr



1^{er} prix

Valentin DETER

Lancer de précision au milieu des arbres !

BELLES PRISES



1^{er} prix

Alain CAILLET

Truite de plus de 40 cm prise en sèche sur un ruisseau.



2^e prix

Neylla LARDENOIS

Neylla 6 ans à la pêche aux gobies à Givet.



2^e prix

Mila GLEDIC

Mila et son 1^{er} sandre !



3^e prix

Florian MARTINEZ

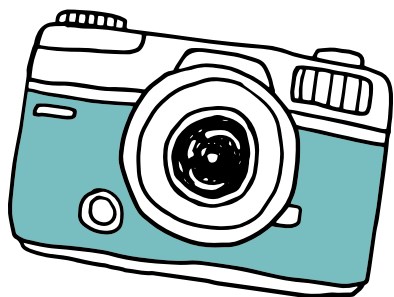
Passer le flambeau à la nouvelle génération.



3^e prix

Nathan LARDENOIS

Bel Aspe de la Meuse pris sur le secteur de Givet.



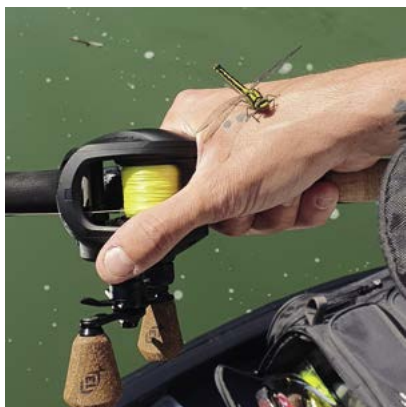
PAYSAGE/ FAUNE/FLORE



1^{er} prix

Jérôme COXAM

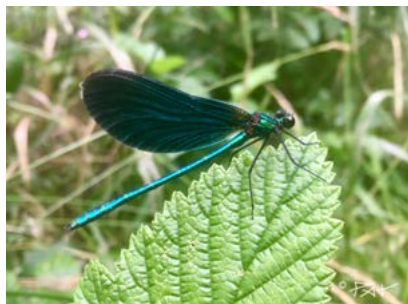
Photo hivernale de la Meuse à Villers-devant-Mouzon



2^e prix

Corentin LIMOUSIN

A la pêche à Mouzon accompagné d'une magnifique libellule.



3^e prix

Patrick KRAUSE

Zygoptère (demoiselle) au repos

CONCOURS PHOTO 2025

Vous avez fait de belles photos lors de vos sorties pêche ou promenades au bord de l'eau ? Cette année, votre fédération a décidé de renouveler le concours photo avec pas moins de 3 thèmes. Pour chacun des 3 thèmes le 1^{er} prix se verra offrir une carte de pêche "Interfédérale", le 2^e une carte de pêche "Personne majeure" et le 3^e une chèque cadeau de 50€ à utiliser chez un détaillant d'article de pêche du département.

RÈGLEMENT

Concours réservé aux pêcheurs photographes amateurs (carte de pêche obligatoire)

Trois thèmes au choix :

- Belles prises
- Paysage aquatique, faune, flore
- Action de pêche

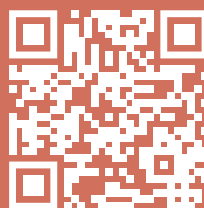
Les photos doivent impérativement être prises dans le département des Ardennes (prenez d'autres photos du site pour preuve si besoin, elles ne seront pas publiées).

C'est la qualité (résolution, cadrage, présentation du poisson...) qui sera le critère de choix.

Le jury sera composé de deux photographes professionnels, des membres de la commission animation de la Fédération ainsi que de l'équipe salariale.

Les photos devront impérativement être envoyées avant le 1^{er} novembre 2025 pour publication des gagnants dans notre revue annuelle (les photos reçues après cette date compteront pour le concours de l'année suivante).

En nous envoyant votre photo, vous acceptez qu'elle soit publiée sur notre page Facebook et site internet, éventuellement dans la presse locale en cas de grosse prise, et plus tard dans notre revue Pêche08 ou tout autre document de valorisation de la pêche dans les Ardennes. Vous serez toujours cités dans les crédits sauf contre-indication de votre part.



Pour participer,
remplissez le formulaire présent
sur notre site internet
à l'adresse www.peche08.fr/concours
ou scannez le QR code ci-contre
pour y accéder directement.



DES POISSONS POUR L' AISNE PENDANT TROIS ANS

Tragiquement pollué le 8 août 2020, le secteur de l'Aisne entre Mouron et Vouziers reçoit un appui de populations piscicoles depuis deux années et pour une année encore.



Aout 2020 pollution de l'Aisne

Très largement impacté par la pollution de Nestlé du mois d'août 2020, le secteur de Challerange avait vu une mortalité de plus de six tonnes de poissons. La Fédération a fait le choix de travailler sur deux axes afin de répondre à la demande halieutique du secteur.

Le premier axe de travail a été la rédaction d'un atlas des annexes hydrauliques sur l'ensemble du cours d'eau sur sa partie ardennaise. Cette première phase d'étude avait conduit à la priorisation de secteurs à aménager puis à des travaux de restauration de milieux naturels.

Le second axe a été la mise en place d'un programme de repeuplement sur la partie polluée pour favoriser la pratique halieutique. Ces repeuplements se sont donc concentrés sur des espèces avec un fort intérêt halieutique en veillant à respecter l'équilibre entre les populations de carnassiers et de poissons fourrage.

Ainsi en 2023, nous avons remis entre le pont de Mouron et Falaise 640 kg de brochet et 250 kg de sandre pour les carnassiers. Pour les poissons blancs, ce sont 1 260 kg de gardon, 570 kg de tanche et 12 kg de goujon qui ont été déversés dans l'Aisne.



Ce premier déversement a occasionné un investissement d'un peu plus de 28 000 €.

En 2024, la Fédération a continué son programme de repeuplement. Il s'est composé de 550 kg de brochet, 170 kg de sandre, 1 030 kg de gardon et 360 kg de tanche pour un montant total d'environ 25 000 €.

Il est important de noter qu'en 2025, la Fédération fera de nouveau un déversement d'environ 20 000 € toujours entre le pont de Mouron et le pont de Falaise. En complément de ces empoissonnements, la Fédération a réalisé de nombreux aménagements d'annexes hydrauliques qui bénéficient à l'ensemble de la biodiversité aquatique et aux poissons en particulier.



Après l'effort, le réconfort !

DU NOUVEAU DANS LA CONTINUITÉ



L'équipe de salariés de la Fédération s'est étoffée en restant inchangée début octobre 2024. En effet, après une seconde période de 18 mois en Contrat à Durée Déterminée, le contrat de Madame PAGANI Laura a été transformé en Contrat à Durée Indéterminée.

Arrivant à terme le 4 octobre 2024, la Fédération devait se positionner entre se séparer de Laura ou faire muter son contrat en CDI. Cette embauche vient concrétiser deux périodes de 18 mois où elle a œuvré à la mise en place d'aménagements sur les annexes hydrauliques de l'Aisne.

La nouvelle mission de Laura à partir de janvier 2025 sera la rédaction du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles. Ce document structurant pour le département doit faire l'état des lieux des différentes masses d'eau et dresser une liste de préconisations pour l'amélioration de celles-ci.

SUIVIS POST-TRAVAUX DES FRAYÈRES À BROCHET SUR L' AISNE



Matériel "Volta"

REPRODUCTION DU BROCHET

La FDAAPPMA 08 s'engage dans la restauration d'annexes hydrauliques dans le but de rendre les sites complètement fonctionnels notamment en ce qui concerne la reproduction des brochets. Pour évaluer l'efficacité de ces travaux sur les milieux, un inventaire piscicole est effectué début mai et se concentre sur les habitats végétalisés favorables aux juvéniles de l'espèce cible.

Cet inventaire consiste à réaliser une pêche électrique (méthode scientifique et non létale) à l'aide d'un matériel portatif appelé "Volta". Un courant électrique est créé dans l'eau : une tresse métallique, située derrière l'opérateur pêche, sert de pôle négatif (cathode) et un cercle métallique relié à un manche tenu par le même opérateur sert de pôle positif (anode). Le champ électrique force le poisson à nager vers l'opérateur, il est capturé avec une épuisette puis placé dans une bassine d'eau pour qu'il puisse recouvrer sa mobilité. Une fois la pêche terminée, chaque individu est identifié, mesuré et remis à l'eau.



Brème

Depuis le début du programme de travaux de restauration des frayères à brochet sur l'Aisne, la FDAAPPMA 08 a réalisé deux suivis piscicoles post-travaux. Le premier, en 2023, avec des résultats très positifs concernant la reproduction du brochet (une

trentaine de brochetons sur 9 sites) a permis de montrer l'efficacité des travaux entrepris seulement un an après leur réalisation.



Brochet

Le second, en 2024, a révélé la présence de 5 brochetons sur 3 frayères. Les résultats plus en deçà ne sont pas alarmants pour autant. En effet, cette année a été particulière avec des crues importantes au moment de leur reproduction et un fort ensoleillement a favorisé la croissance des larves et des juvéniles. Les mouvements d'eau qui ont suivi ont permis le départ des jeunes dans le milieu récepteur, ce qui a limité leur capture lors de l'inventaire.



Bouvière

L'Aisne reste un cours d'eau très favorable pour l'accomplissement complet du cycle biologique du brochet.

ÉVOLUTION DES SITES

Outre le suivi de la reproduction du brochet pour voir l'efficacité des travaux, la FDAAPPMA 08 se rend sur les sites restaurés pour appréhender leur évolution. Il est surtout question d'apprécier les changements des sites sur plusieurs années, avec par exemple :

- la végétation aquatique qui se développe et sert de support de ponte à de nombreuses espèces dont le brochet,
- la végétation arbustive et arborée qui repart et nécessite de l'entretien régulier pour éviter qu'elle ne referme le milieu,
- ou encore un bouchon qui se crée à l'entrée de la frayère et qui doit être retiré pour permettre une bonne connexion avec le cours d'eau.

Suivre l'évolution naturelle des annexes hydrauliques dans le temps est primordiale pour s'assurer de leur maintien et de leur fonctionnalité complète et ainsi protéger l'écosystème aquatique dans son intégralité.



Les Brus à Mouron (08250)

Laura Pagani

Technicienne

LA GARE

**DES PRODUITS FERMERS,
DES CURIOSITÉS LOCALES, L'ARTISANAT
ET LE SAVOIR-FAIRE DE NOS ARDENNES...**

**LE TOUT DANS UNE ANCIENNE GARE :
BIENVENUE DANS NOTRE BOUTIQUE
DE PRODUITS LOCAUX DE DOUZY!**

*Construite dans les années 1850-60,
l'ancienne Gare de Douzy aurait certainement
une foule d'histoires à raconter si elle pouvait parler!
Mais au fil des années, la belle s'était peu à peu endormie...*

*Aujourd'hui La Gare est complètement rénovée
et c'est avec grand plaisir que notre petite équipe
vous y accueille pour vous faire (re-)découvrir
le meilleur de nos belles Ardennes :*

<i>Fruits et légumes de saison,</i>	<i>Souvenirs touristiques,</i>
<i>Produits du Terroir,</i>	<i>Décoration,</i>
<i>Bières locales,</i>	<i>Papeterie-Librairie</i>
<i>Artisanat d'art,</i>	

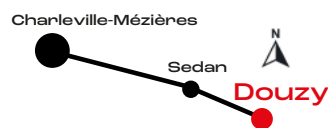
*mais aussi bijoux, vannerie, poterie,
cosmétiques naturels, confiserie artisanale...*



HORAIRES D'OUVERTURE :
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 19H
76 ROUTE NATIONALE - 08140 DOUZY
09 75 29 22 67 - LAGARE.PRODUITSLOCAUX@GMAIL.COM

f LAGARE.BOUTIQUEDOUZY

Embarquez avec nous pour une destination 100% locale!






ENEDIS

L'ELECTRICITE EN RESEAU

Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique,
vous pouvez provoquer un arc électrique
(ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

**SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ
DES LIGNES ÉLECTRIQUES !**






Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. : lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Pour connaître les zones à risque**, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche**, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques**, y compris si vous pêchez en bateau.
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- **Tenez votre canne à pêche en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- **Ne tenez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.**




Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique
et pour prévenir tout accident,
appelez le numéro d'urgence dépannage
au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**

AAPPMA

2025

MARS

Matton-Clemency

SAMEDI 29 MARS

Truite - Individuel

Etangs de Osnes - 10h / 13h30

Tout public

Inscription au magasin

Fish&Bike

07 60 38 64 28

AVRIL

Douzy

SAMEDI 12 AVRIL

Float tube - Individuel

Domaine du lac de Douzy

Tout public

No-kill

03 24 26 35 72

Asfeld

DIMANCHE 27 AVRIL

Coup - Américaine

Etang de l'Avenir ou Canal - 8h

Tout public

Sans fouillis

06 35 47 34 81

MAI

Bogny-sur-Meuse

JEUDI 8 MAI

Coup/Grande canne - Individuel

Rue du Port (Braux) - 7h

Tout public

Amorce max 8kg sec

07 50 08 82 37

Revin

SAMEDI 24 MAI

Feeder - Individuel

Stade d'Orzy, voie verte - 8h

Tout public

06 87 44 23 69

Renwez

29 MAI AU 1^{ER} JUIN

Enduro carpe - Individuel

Club de voile des Vieilles-Forges

Tout public

06 44 80 19 01

JUIN

Margut

08 JUIN

Coup/Grande canne - Individuel

La Ferté - 7h

Tout public

07 77 94 08 37

06 58 19 94 77

06 99 23 28 62

Bogny-sur-Meuse

SAMEDI 7 JUIN

Toute pêche - Individuel

Rue du Port (Braux) - 17h

Tout public

Sans amorçage - 2 cannes max.

07 50 08 82 37

Boulzicourt

LUNDI 9 JUIN

Truite - Individuel

Batiment pêche - Sortie

sud de Boulzicourt - 13h30

Tout public

06 66 75 66 10

Nouzonville

SAMEDI 14 JUIN

Feeder - Individuel

Meuse (Chemin de halage) - 7h

Adultes

06 35 47 81 45

Revin

SAMEDI 28 JUIN

Coup - Individuel / Américaine

Boucle d'Orzy - 7h / 12h

Tout public

06 87 44 23 69

Fumay

DIMANCHE 29 JUIN

Coup - Individuel

Quai de Meuse - 8h

Tout public

Canne limitée à 11m50

06 83 68 76 28

JUILLET

Bogny-sur-Meuse

SAMEDI 5 JUILLET

Coup - Individuel

Rue du Port (Braux) - 9h

Enfants

07 50 08 82 37

Monthermé

SAMEDI 5 JUILLET

Posé - Individuel

Quai des Bateliers - 18h

Tout public

06 09 20 05 09

Vouziers

DIMANCHE 5 JUILLET

Coup - Américaine

Pont de Condé-les-Vouziers

Canal - 7h

Tout public

06 45 40 85 72

Sedan

DIMANCHE 6 JUILLET

Coup - Individuel

Grand étang de la gare - 9h

Enfants

03 24 29 51 57

Fumay

LUNDI 14 JUILLET

Coup - Individuel

Quai de Meuse - 6h30

Tout public

06 83 68 76 28



OLYMPIADES

AAPPMA

2025

Monthermé

SAMEDI 19 JUILLET

Coup - Individuel

Port de Monthermé - 14h
Enfants
06 09 20 05 09

Nouzonville

SAMEDI 19 JUILLET

Carpe/Grande canne - Individuel

Etangs du Pachy - 7h
Adultes
06 35 47 81 45

Château Porcien

DIMANCHE 20 JUILLET

Coup - Individuel

Route de Pargny - 7h
Adultes - Sans fouillis
Canne limitée à 11m50
06 71 88 46 13

Blagny

SAMEDI 26 JUILLET

Coup - Individuel

Fer à Cheval
Enfants
Fish&Bike : 03 24 35 79 41

Blagny

DIMANCHE 27 JUILLET

Coup - Individuel

Au Chemin Noir
Adultes
Fish&Bike : 03 24 35 79 39

AOÛT

Margut

3 AOÛT

Coup - Américaine

La Ferté - 7h
Tout public
07 77 94 08 37 - 06 58 19 94 77
06 99 23 28 62

Fumay

SAMEDI 16 AOÛT

Feeder - Individuel

Campinh de Fumay - 8h
Tout public
06 83 68 76 28

Sedan

DIMANCHE 24 AOÛT

Coup - Américaine

Lac de Sedan - Côté Balan - 7h
Tout public
03 24 29 51 57

SEPTEMBRE

Bogny-sur-Meuse

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Feeder - Individuel

Rue du Port (Braux) - 7h
Tout public
Amorce 5g max sec
07 50 08 82 37

Nouzonville

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Coup/Grande canne - Individuel

Etangs du Pachy - 7h
Adultes
06 35 47 81 45

Revin

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Coup - Individuel / Américaine

Boucle d'Orzy - 7h / 12h
Tout public
06 87 44 23 69

Vouziers

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Coup - Individuel

Pont de Condé-les-Vouziers
Canal - 7h
Tout public
06 45 40 85 72

Château-Porcien

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Coup - Américaine

Route de Pargny - 7h
Adultes
Sans fouillis
Canne limitée à 11m50
06 71 88 46 13

Douzy

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

Float tube - Individuel

Domaine du lac de Douzy
Tout public
No-kill
03 24 26 35 72

Renwez

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Carnassier en bateau - Individuel

Club de voile des Vieilles-Forges
Tout public - 6h
06 44 80 19 01

Revin

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Feeder - Individuel

Stade d'Orzy, voie verte - 8h
Tout public
06 87 44 23 69

OCTOBRE

Douzy

SAMEDI 18 OCTOBRE

Carnassier posé - Individuel

Domaine du lac de Douzy
Tout public
03 24 26 35 72



Ne sont affichés que les horaires d'inscriptions des concours pour les horaires de début et de fin, se renseigner auprès du contact téléphonique.

MANIFESTATIONS 2025

Comme toutes les années, votre Fédération essayera d'être présente lors des manifestations suivantes.

Vous pourrez rencontrer les bénévoles du monde de la pêche et échanger avec eux.

Contactez-nous au 03 24 56 41 32 pour plus d'informations ou consulter www.peche08.fr.



OPÉRATIONS

"RIVIÈRES PROPRES"

Date à définir en fonction des AAPPMA

Grands nettoyages des berges des cours d'eau et plans d'eau. Tous les bénévoles sont les bienvenus : pêcheurs et non pêcheurs. Près de 35 associations de pêche dans le département vous attendent au bord de l'eau.

JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE

1^{er} juin 2025

Organisée par votre Fédération en collaboration avec l'AAPPMA d'Haraucourt pour 2025.

Au programme : démonstrations et initiations de différentes techniques de pêche gratuites, mais aussi de nombreux stands et animations pour toute la famille. Entrée gratuite, buvette et petite restauration au bord de l'eau.

UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU DE SEDAN

29 juin 2025

Organisée par la ville de Sedan.

Les associations de la ville se rassemblent pour proposer diverses animations tout public.

L'AAPPMA de Sedan "Le Soleil Levant" sera présente en collaboration avec votre Fédération et vous proposera des initiations pêche gratuites et démonstrations de différentes techniques de pêche.

2^E SALON

CHASSE ET PÊCHE EN ARDENNES

5 et 6 juillet 2025

L'association LIAISON, en partenariat avec les fédérations de pêche et de chasse, organise le 2^e Salon de la Chasse et de la Pêche en Ardenne qui aura lieu au parc des expositions de Charleville-Mézières. Venez découvrir les nombreuses animations, démonstrations, conférences, exposants spécialisés, jeux concours... Nous serons présents pour échanger sur notre loisir et vous proposer diverses animations. Dès à présent il est possible de réserver sur internet vos places à tarif préférentiel.

PÊCHE EXPO DE LIBRAMONT (BELGIQUE)

Novembre 2025

Fabricants et détaillants de matériels et produits pour la pêche, constructeurs de barques, bateaux, abris et pontons, spécialistes de l'aménagement et de l'entretien d'étangs et de berges, organisateurs de voyages de pêche, fédérations et organismes de promotion... tous seront là pour partager leur savoir-faire, leur passion et leurs interrogations avec des amateurs et passionnés de pêche et de nature.

Salon Chasse & Pêche

— EN ARDENNES —



Tarifs Adultes

Pré-vente
8€/Billet 1 Jour

Sur place
10€/Billet 1 Jour

Tarif Groupe

Pré-vente uniquement
5€/Billet 1 Jour

Tarif Enfants

Gratuit - 12 ans



5 | 6 JUILLET 2025

Samedi : 10h / 18h Dimanche : 10h / 18h

**PARC DES EXPOS
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (FR)**

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PASSIONNÉS
Infos/Billetterie : WWW.SALON-CHASSE-PECHE-ARDENNES.FR

+ de 10 000 m² d'expositions

DÉCOUVRIR

LA PÊCHE ET LE MILIEU AQUATIQUE

AVEC LES ANIMATIONS FÉDÉRALES



Les calendriers seront disponibles courant d'année.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter ou nous laisser votre e-mail à l'adresse communication@peche08.fr ou par téléphone au 03 24 56 41 32.

Seuls les calendriers des animations vous seront envoyés à l'adresse donnée.



SORTIE DÉTENTE

À LA PÊCHE : 10€/PERS.

Durée : 2h

Ces baptêmes pêche sont l'occasion de venir découvrir la pêche, savoir si cela plait à un enfant ou tout simplement venir passer un bon moment au bord de l'eau seul, en famille ou entre amis.

Tout le matériel est fourni par la Fédération y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Tout sera prêt lors de votre arrivée, il ne restera plus qu'à mettre la ligne à l'eau. Un animateur breveté sera présent pour vous aider, à l'aide de bénévoles, et vous donner des astuces. Il vous présentera aussi les poissons pêchés.

Tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par un proche lors de l'animation.

INITIATION PÊCHE

POUR LES GROUPES

(CLSH, IME, établissements scolaires...)

A partir de 8 ans, tarif à la demande

Durée : 3 h ou 2 fois 3h

Initiation pêche pour des groupes de 12 enfants maximum. Possibilité de faire des groupes de 24 pour 1€ par enfant supplémentaire (les enfants seront à deux par canne à pêche).

Tout le matériel est fourni par la Fédération (cannes, lignes, appâts, amorce...) y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Un animateur diplômé du BPJEPS "Pêche de loisir" vous accueillera accompagné de bénévoles, pour aider les enfants à pêcher (lancer, mettre l'appât, décrocher les poissons...) et pour les sensibiliser à l'environnement aquatique.

ÉDUCATION

À L'ENVIRONNEMENT

Programme à définir avec l'enseignant ou animation clé en main.

En intérieur :

- Ecosystème et chaîne alimentaire aquatique
- Les ressources en eau et cycle de l'eau
- La reproduction des poissons
- Les espèces de poissons présentes dans les Ardennes
- Les pollutions du milieu aquatique
- La zonation piscicole et vocabulaire des cours d'eau
- La morphologie du poisson

En extérieur :

- A la découverte des poissons de nos rivières
- A la découverte des petites bêtes de nos rivières

NOUVEAU VITARA



CONÇU POUR L'ACTION

MOTORSATIONS
HYBRIDES

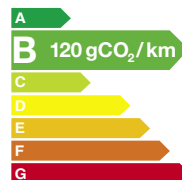
2 OU 4
ROUES MOTRICES
ALLGRIP

ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ
AVANCÉE

SERVICES
CONNECTÉS*

Deville Automobiles S.A.S.

Wilfried TARNOWSKI | 203 av. Charles de Gaulle
03 24 56 14 34 | 08000 Charleville-Mézières



PRIX À PARTIR DE
21 990 € ⁽¹⁾

Consommations mixtes Suzuki Vitara (WLTP) : 5,2 à 5,9 l/100 km.

(1) Prix TTC clés en main conseillé du Suzuki Vitara 1.4 Boosterjet Hybrid Advantage, hors peinture métallisée, après déduction d'une remise de 4 000€ sur le tarif TTC conseillé du modèle concerné de 25 990€, pour tout achat par un particulier jusqu'au 31/12/2024, en France métropolitaine chez les concessionnaires participants, dans la limite des stocks disponibles. Le prix TTC clés en main comprend les frais de transport jusqu'à la concession, et de préparation à la route du véhicule, à savoir le défilage et lavage, le contrôle des niveaux y compris 5 litres de carburant, et la fourniture et la pose d'un jeu de plaques d'immatriculation définitives.

Modèle présenté : Suzuki Vitara 1.4 Boosterjet Hybrid Style : 24 640 €, remise de 4 000 € déduite + peinture métallisée So' Color : 850 €. Tarifs TTC clés conseillé en main au 01/07/2024.

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

Au quotidien,
prenez les transports en commun.
#SeDéplacerMoinsPolluer

TOUS TYPES DE PÊCHES



VISITEZ NOTRE WEBSHOP
WWW.JACQUET-PECHE.COM



L'UNIVERS DE LA PÊCHE SUR
870 M

A VOS COTÉS DEPUIS +DE
40 ANS

+32 61 32 81 30

RUE ALBERT 1 10/ B-6810 IZEL
CONTACT@JACQUET-PECHE.COM

RÉCIPROCITÉ 2025



©FNPF - Laurent Madelon

La réciprocité est un système de partage des droits de pêche.

En principe, la carte de pêche acquittée auprès d'une AAPPMA permet de pêcher que sur le parcours de cette AAPPMA à 4 lignes en 2^e catégorie..

La réciprocité permet, pour les adhérents des AAPPMA en réciprocité, et en acquittant une carte réciprocitaire de pêcher sans supplément sur l'ensemble des parcours des AAPPMA réciprocitaires d'un même département mais aussi des 91 départements adhérents aux groupements réciprocitaires CHI, EHGO, URNE.

Les adhérents des autres AAPPMA réciprocitaires pourront, par conséquent, venir pratiquer également sur le parcours de mon AAPPMA.

ATTENTION

Toutes les AAPPMA ne sont pas en réciprocité.

Des règlements spécifiques à chaque parcours réciprocitaire existent.

Veillez à connaître ce dernier avant de vous rendre sur le parcours.



©FNPF - Laurent Madelon

EN FRANCE

SUR LA 2^E CATÉGORIE DOMAINE PUBLIC

Tout pêcheur possédant une carte réciprocitaire peut pêcher à 4 lignes, sans supplément, sur les rivières et les canaux classés en 2^e catégorie publique (ex : la Meuse, l'Aisne, la Chiers, le lac de Bairon, le lac des Vieilles Forges).

Tout pêcheur ayant une carte non réciprocitaire peut pêcher à une seule canne sur ces mêmes parcours.

La réciprocité interdépartementale

Cette association vous propose d'étendre votre secteur de pêche **à d'autres départements.**

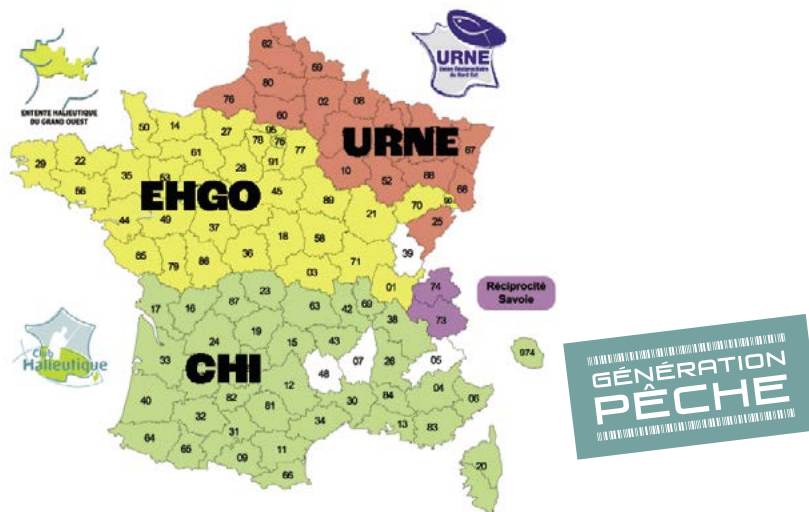
La réciprocité avec d'autres AAPPMA du département

Cette association vous propose d'étendre votre secteur de pêche **à d'autres associations du département.**

AAPPMA non réciprocitaire

Cette association permet de pêcher **uniquement sur son territoire de pêche.**

AVEC LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE PÊCHEZ PLUS LOIN...



La carte réciprocaire interfédérale "personne majeure" du CHI/ EHGO/ URNE est au prix unique de 112€.
Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au groupement réciprocaire.

Elle permet de pêcher **sur les lots des associations réciprocaires** des 91 départements réciprocaires (CHI/ EHGO/ URNE) dans le respect des règles de la police de pêche et des arrêtés préfectoraux.

La vignette "**groupement réciprocaire**" au tarif de 40 € s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale "**personne majeure**" au début de leur saison de pêche.

Réciprocité gratuite CHI/EHGO/URNE

Les cartes de pêche "**découverte moins de 12 ans**", "**personne mineure**", "**découverte femme**" et "**hebdomadaire**" bénéficient GRATUITEMENT de la réciprocité entre groupement si la carte de pêche est prise dans une AAPPMA réciprocaire dans le département et si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement.

Se renseigner auprès des groupements réciprocaires ou des fédérations départementales de pêche.

Pour plus d'informations

Réciprocité du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

22 rue Henri de Turenne - Résidence concorde 1 - 66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 80 12 - Fax 04 68 50 85 40
club.halieutique@wanadoo.fr - www.club-halieutique.com

Réciprocité de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

Fédération de pêche de l'Eure et Loir - Le moulin à papier
28400 SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE
Tél. 09 72 53 74 58
secretariat.egho@gmail.com - www.egho.fr

L'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)

Fédération de pêche de la Haute-Marne - Port de la Maladière
BP 61 - 52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 51 10 - Fax 03 25 03 32 93
fede52.peche@wanadoo.fr - www.peche52.fr

Attention, il existe une réciprocité
entre la Savoie et la Haute-Savoie.

PÊCHEURS, RESTEZ PRUDENTS À PROXIMITÉ DES BARRAGES

Le saviez-vous ?

25 barrages de navigation jalonnent la Meuse entre Verdun et Givet, dont certains sont pourvus de centrale hydroélectrique.

2 barrages à clapets à Monthermé et Givet et 23 nouveaux barrages à bouchures gonflables.

Ces ouvrages entièrement automatiques exploités par la Société SeMAO ont pour mission de réguler une hauteur d'eau permettant la navigation et de contribuer à la production d'énergie renouvelable.

Les nouveaux barrages à bouchures gonflables à l'eau mis en service entre 2017 et 2020 sont discrets car bien intégrés dans le paysage, au ras de l'eau. Ils sont quasiment invisibles et inaudibles depuis l'amont.





Prise d'eau de la centrale de Revin

Soyez prudents !

Du fait du courant de déversement permanent sur le barrage et du passage de l'eau par les turbines hydroélectriques, le risque d'être aspiré par le courant est omniprésent et les conséquences peuvent être dramatiques, même pour un très bon nageur ou avec un gilet de sauvetage.

Il est nécessaire pour tous les usagers, quelle que soit l'activité pratiquée, de ne pas s'approcher de ces ouvrages et conserver une distance de sécurité suffisante pour éviter tous risques.

Vous devez être attentifs aux prises d'eau des centrales hydroélectriques, les courants aux abords de ces prises d'eau sont particulièrement puissants, respectez une distance de sécurité.



Respectez la signalisation

En règle générale une signalisation a été installée sur les barrages et les prises d'eau des centrales hydroélectriques pour prévenir des risques. La respecter c'est vous protéger.

Pour en savoir plus :

www.barrages-aisne-meuse.fr



Déversement sur le barrage de Montcy-Notre-Dame

CORMORAN

EN BONNE SANTÉ

AU MÉPRIS DES POISSONS



©ENPF - Laurent Madelon

La réalité de la prédation du grand cormoran sur des poissons notamment protégés est constatée sur le terrain et fait l'objet, depuis la fin d'année 2022, d'un protocole d'études nationales en test dans 4 départements alors que les fédérations de pêche renseignent depuis de nombreuses années les services de l'Etat sur la question.

Un retour à la case départ que les pêcheurs ont du mal à accepter.

Avec la fin des tirs, on a vu s'écrouler des populations de poissons.



©ENPF - Laurent Madelon

Comptage dans les Ardennes le 15 janvier 2024

On constate un comptage d'environ 1 000 cormorans sur le département des Ardennes. Ce chiffre doit être revu à la hausse car tous les dortoirs n'ont pas été répertoriés et le manque de personnes mobilisées pour ce comptage n'a pas escompté une implication due à l'arrêt des tirs de régulation du cormoran.

On estime la population présente sur le département des Ardennes entre 1 500 et 2 000 individus, qui confirme, les derniers comptages effectués ces dernières années avant l'arrêt des tirs.

Il convient donc dans un premier temps de remettre ce prédateur à sa juste place en communiquant sur les effets de sa prédation sur nos populations de poissons dans nos rivières et nos plans d'eau publics ou privés et aux dégâts causés sur les piscicultures, qu'il soit dans une liste d'espèces menacées ou non, car ceux qui ne le sont pas encore risquent fort de s'y retrouver par suite de la dégradation de leur milieu naturel.

Des photos de saumons reproducteurs éventrés, d'anguilles brûlées par leur suc gastrique condamnées à mourir à petit feu, poissons de toutes tailles estropiés ou agonisants après le passage de cormorans pourraient ouvrir les yeux d'un public ignorant toutes les conséquences de la présence de ces oiseaux en grande quantité sur nos eaux.

Faire le parallèle avec les efforts déployés pour la protection de ces espèces patrimoniales afin de bien démontrer l'ineptie de cette situation découlant d'une protection excessive d'une espèce devenant malheureusement invasive et menaçante pour la biodiversité aquatique.

La surabondance de ces oiseaux menace aussi la biodiversité de l'avifaune aquatique par l'accaparement des ressources alimentaires et de l'espace vital.



Il est évident que l'appréciation précise d'une population piscicole en quantité et en qualité est une entreprise difficile dans les eaux closes de taille modeste et sur les têtes de bassin, mais elle devient quasi impossible dans les biotopes plus étendus qu'il s'agisse d'étangs, de lacs ou surtout de nos rivières et fleuves où les techniques de capture et de comptage sont très peu efficaces.

L'Etat n'a pas correctement évalué les conséquences de cette interdiction des tirs sur les milieux aquatiques et surtout l'impact sur l'économie. Les associations de pêche se posent la question s'ils vont continuer à effectuer des rempoissonnements pour nourrir les cormorans, les hérons, les aigrettes blanches.

La prolifération du cormorant est en train de mettre à genoux la filière "pisciculture", en effet celle-ci a de plus en plus de mal à produire du poisson entraînant une perte de la biomasse.

Le sujet est explosif au sein de nos associations de pêche en France qui est forte de 1,5 million de pêcheurs et de plus de 4 000 AAPPMA. La pêche représente 2 milliards d'euros de poids économique et l'investissement de 40 000 bénévoles.



Le cormorant peut englober plus de 500 grammes de poissons par jour mais il en blesse autant, ce qui veut dire que dans les Ardennes 1 500 cormorans présents pendant 5 mois (environ 150 jours) occasionnent une perte de biomasse de poissons très importante :

1 500 CORMORANS X 0,500 KG

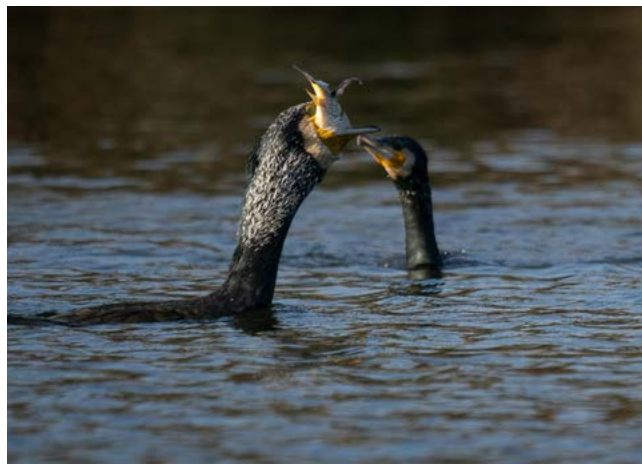
DE POISSONS PAR JOUR = 750 KG/JOUR

750 KG X 150 JOURS = 112 500 KG

(soit 112,5 tonnes) de poissons qui disparaissent de nos cours d'eau ardennais tous les ans sans tenir compte des poissons blessés qui sont voués à une mort certaine.

En Europe, dans les années 1970, le nombre de cormorans était de 10 000 individus avant la protection de l'espèce.

Aujourd'hui, ce nombre est passé à 470 000 en Europe dont 130 000 en France. Sur les 130 000 individus situés sur notre territoire il y en a 22 000 qui sont sédentaires, qui ne migrent plus.



La prédation des 22 000 cormorans sédentaires (qui sont présents 12 mois en France) représente : $22\,000 \times 0,5 \times 365 \text{ jours} = 4\,015$ tonnes de poissons.

La prédation des 108 000 cormorans migrants (qui sont présents en France environ 5 mois sur nos rivières et nos plans d'eau) représente : $108\,000 \times 0,5 \times 150 \text{ jours} = 8\,100$ tonnes de poissons.

En France, la prédation du grand cormorant représente donc $4\,015 + 8\,100 = 12\,115$ tonnes de poissons qui disparaissent tous les ans de nos cours d'eau et plans d'eau.

Ce niveau de population n'est pas compatible avec la préservation de la biodiversité. Il est inconcevable de protéger une espèce envahissante qui en fait disparaître d'autres.

Mais il y a une autre piste à suivre, c'est celle des conséquences sanitaires de leur présence en grande quantité dans nos eaux ainsi que leurs déplacements migratoires. Ces bioagresseurs présentent un fort pouvoir pathogène entraînant des répercussions graves sur la santé et la capacité biogénique des populations piscicoles.

Une surpopulation de cormorans, de hérons et d'aigrettes blanches augmente les risques de voir se propager une infection virale de type grippe aviaire qui pourrait provoquer des mortalités au sein même de leur population.

Il est avéré que le cormorant peut être porteur sain de sources très pathogènes de la grippe aviaire c'est le H5N1 comme démontré récemment dans certaines études. Cela représente un danger pour toutes les populations d'oiseaux et d'autres espèces situées le long des couloirs migratoires mais aussi potentiellement pour la santé humaine.

MICHEL ADAM

Président de la Fédération de pêche des Ardennes

LA RIPISYLVE

Formation boisée retrouvée aux abords d'un cours d'eau, la ripisylve est un élément indispensable au bon fonctionnement d'un écosystème aquatique.

Composée de strates herbacées, arbustive et arborescente lorsqu'elle est en bon état, la ripisylve apporte de nombreux bienfaits au milieu aquatique :

- Limite le réchauffement de l'eau avec l'ombrage.
- Maintient les berges et épure naturellement l'eau avec le système racinaire.
- Lieu de reproduction, de refuge et de vie pour de nombreuses espèces, aquatiques et terrestres, animales et végétales.
- Contribue à un panorama diversifié et agréable, "effet paysager".

La destruction de la ripisylve fait partie des facteurs de dysfonctionnement des rivières. Sa préservation est indispensable et passe par un entretien raisonné et régulier.



SON ENTRETIEN

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau »

L'entretien de la ripisylve est défini dans le Code de l'Environnement (article L. 215-14) « notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

De manière pratique, il faut veiller à ne pas déstabiliser les berges et conserver une alternance de zones d'ombre et de lumière. L'élagage et le recépage sont donc à privilégier mais la coupe de façon rase et nette est à réaliser dans certains cas :

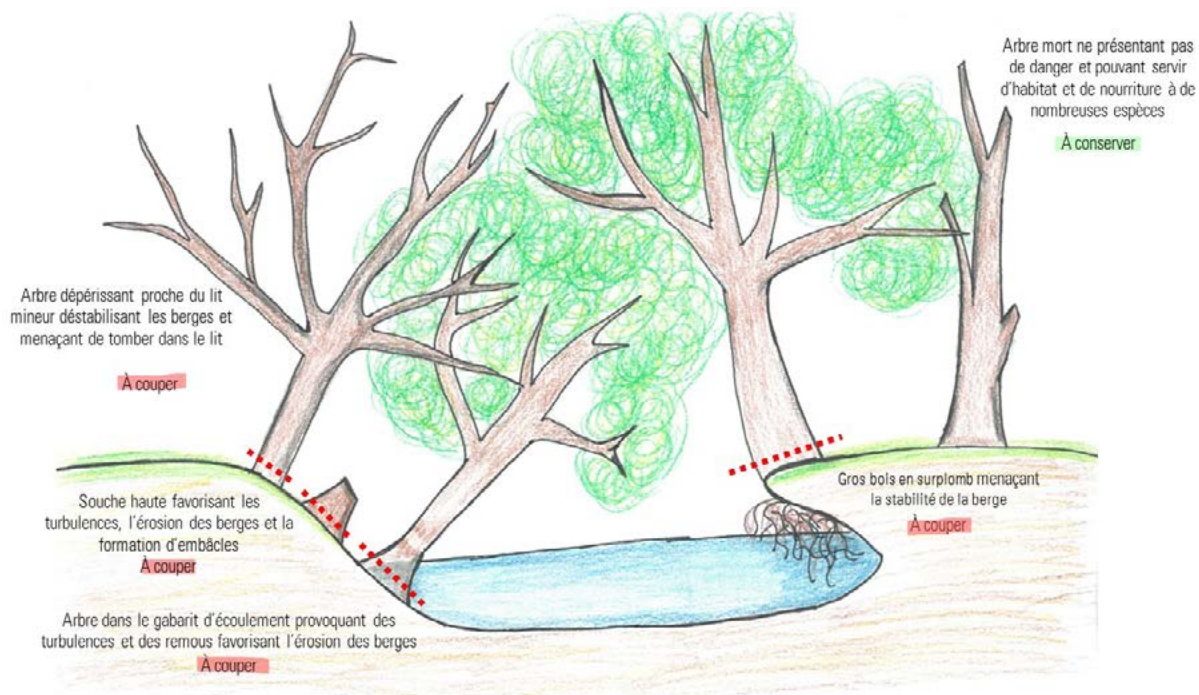
- Arbre penché vers le cours d'eau ou en surplomb menaçant la stabilité des berges.
- Arbre placé dans le gabarit d'écoulement.
- Buissonnant ou branche encombrant le lit et ralentissant excessivement le courant.
- Arbre mort, dépérissant ou abîmé en pied de berge présentant un risque de chute.

Une vigilance particulière est de mise pour le traitement des espèces végétales exotiques invasives (renouée du Japon, berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya...) afin d'éviter leur dispersion.

Exemple de bon entretien de la végétation : la restauration ne présente pas de traces de travaux apparents et l'alternance de zone d'ombre et de lumière est respectée.



Collaboration avec l'Association Syndicale autorisée du Donjon de Vendresse



Quand intervenir ?

Entre le 15 août et le 15 mars

A ne pas faire

- Intervenir en période de nidification
- Couper à blanc
- Utiliser des produits chimiques
- Modifier le lit du cours d'eau
- Intervenir sur plus de 100 m

Pour ce qui est des embâcles (amoncellement de bois mort dans le lit du cours d'eau), deux possibilités :

- **S'il entrave le libre écoulement de l'eau**, il est à retirer manuellement en veillant à ne pas gratter le fond du lit (attention à la période de reproduction des truites fario).
- **S'il n'entrave pas le libre écoulement de l'eau**, le laisser, il servira de refuge aux poissons.

Quoiqu'il en soit, en cas de doute sur une intervention, ne pas hésiter à se rapprocher de la FDAAPPMA 08 ou de la Direction Départementale Territoriales des Ardennes (DDT 08).

Il est d'intérêt général de préserver les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.



Le guide complet sur l'entretien de la ripisylve est disponible sur notre site internet www.peche08.fr.

LES ÉCREVISSSES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



©FNPF, Laurent MADELON

Ecrevisse américaine

De quelles espèces parle-t-on ?

Dans les Ardennes, deux espèces sont présentes pour le moment, à savoir l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) et l'écrevisse signal ou de Californie (*Pacifastacus leniusculus*).

La 1^{ère} est avant tout reconnaissable par ses tâches rougeâtres sur les segments de son abdomen et son ergot interne en-dessous des pinces.

Quant à la 2nd, ce sont la face interne lisse et rouge de ses pinces ainsi que la tâche blanche-bleutée à la commissure de celles-ci qui permettent de la reconnaître.

Pourquoi posent-elles problème ?

Les écrevisses exotiques tendent à remplacer les écrevisses autochtones car elles sont plus compétitives pour la nourriture (carnée et végétale) et les abris. Elles ont également une croissance plus rapide et un fort pouvoir de reproduction, leur capacité à coloniser des milieux est plus importante.

Enfin, elles sont avant tout porteuses saines de la peste de l'écrevisse ce qui facilite la propagation de la maladie au détriment des écrevisses indigènes qui, elles, en sont victimes.



Ecrevisse signal

©FDAAPMA08, Stéphane HETTE

Tout le monde à ses cannes... ou plutôt à ses balances !

Espèces comestibles, la pêche des écrevisses exotiques envahissantes se pratique dans le département.

Quelques points de réglementation... :

- Détenir une carte de pêche valide.
- Respecter les dates d'ouvertures (toute l'année en 2^e et du 1^{er} samedi de mars au 3^e dimanche de septembre en 1^{ère} catégorie piscicole).
- Maximum 6 balances/personne (s'ajoutent aux cannes)

... et d'interdiction :

- Utiliser comme appât des espèces protégées, avec une taille légale de capture ou classées indésirables (dont les écrevisses).
- Détenir et transporter vivantes les écrevisses exotiques envahissantes (obligation de les châtrer sur place).
- Remettre les écrevisses exotiques envahissantes à l'eau vivantes.
- Pêcher les espèces d'écrevisses autochtones.



©FNPF, Laurent MADELON

Les espèces autochtones

En France métropolitaine, quatre espèces d'écrevisses autochtones sont présentes et trois d'entre elles sont retrouvées dans notre département : écrevisse à pattes blanches, écrevisse à pattes rouges, écrevisse à pattes grêles

Vulnérable, en danger ou menacée d'extinction, les populations d'écrevisses indigènes ne cessent de régresser au fil des ans.

Des mesures de protection des espèces et de leurs habitats ont été prises pour tenter de les préserver.

La pêche de ces écrevisses est interdite dans les Ardennes.

La peste de l'écrevisse, c'est quoi ?

Causée par le champignon *Aphanomyces astaci*, la peste de l'écrevisse est, comme son nom l'indique, une maladie touchant les écrevisses.

Elle se transmet via les spores dans l'eau ou directement sur les individus infectés.

Elle n'attaque pas les vertébrés et n'est donc pas pathogène pour l'être humain.



LA BRÈME

ABRAMIS BRAMA

DESCRIPTION

Corps haut et comprimé latéralement avec une petite tête, la brème a des flancs argentés et le dos brunâtre ou grisâtre. Elle mesure généralement 28 - 50 cm (max 80 cm). Son espérance de vie est de 10 à 20 ans.

HABITAT

Occupe les cours d'eau inférieurs avec un courant lent ou des eaux stagnantes, un fond vaseux et une végétation importante. Tellement commune dans ce type de milieu qu'elle a donné son nom à la zonation piscicole* "zone à brèmes".

ALIMENTATION

Se nourrit d'insectes (en particulier de chironomes), de petits crustacés, de mollusques et accessoirement de fragments végétaux.

REPRODUCTION

De mai à juillet en eau peu profonde et à une température d'eau de 15-20°C. Les mâles sont couverts de boutons nuptiaux. La femelle dépose ses oeufs sur des graviers ou des plantes.

CONSERVATION

Préoccupation mineure dans le monde et en France, l'espèce ne nécessite aucune mesure de protection ou de conservation.



©FNPF, Laurent MADELON

*La zonation piscicole de Huet définit les quatre grandes zones de peuplement piscicoles qui se succèdent le long des cours d'eau. De l'amont à l'aval les zones sont : à truites, à ombres, à barbeaux et à brèmes.



DANS LES ARDENNES : QUOTAS ET TAILLES LÉGALES DE CAPTURE

Si aucune dimension n'est indiquée à côté de son nom, le poisson ne possède pas de taille légale de capture.

Ces informations sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles de pouvoir évoluer, merci de vous reporter à l'arrêté pêche de l'année en cours. Certaines associations non réciprocitaires peuvent avoir un règlement intérieur plus restrictif. Renseignez-vous auprès de l'AAPPMA gestionnaire.

Les carnassiers

**3 MAXIMUM DONT
2 BROCHETS/JOUR/PÊCHEUR**

Utilisation comme appât interdite.



BROCHET
60 CM



BLACK-BASS
30 CM



SANDRE
50 CM EN 2^E CATÉGORIE

**NON CONCERNÉS
PAR LES QUOTAS**



PERCHE



SILURE



ASPE

Utilisation comme appât interdite.

Les salmonidés

(y compris l'ombre commun)

4 MAXIMUM/JOUR/PÊCHEUR

Utilisation comme appât interdite.



TRUITE FARIO
23 CM*



TRUITE ARC-EN-CIEL
23 CM



OMBRE COMMUN
35 CM



OMBRE DE FONTAINE
23 CM

*Exceptions : 18 cm sur l'Alyse.

Les indésirables

Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ou espèces exotiques envahissantes.

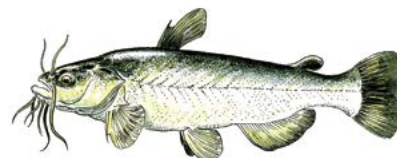
Utilisation comme appât interdite.



PERCHE SOLEIL



PSEUDORASBORA



POISSON CHAT

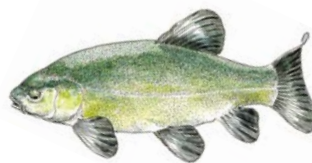


CARPE

Transport de carpe de plus de 60 cm interdit le jour et de toute taille la nuit.



GARDON



TANCHE



ROTENGLE



BARBEAU



BRÈME



ABLETTE



GOUJON



VAIRON

FAMILLE DES CYPRINIDÉS



CHEVESNE



SPIRILIN



IDE DE MÉLANOTE

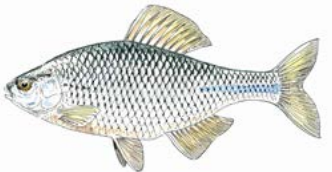


VANDOISE

Utilisation comme appât interdite.



CARRASSIN



BOUVIÈRE

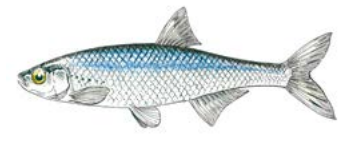
Utilisation comme appât interdite.



AMOUR BLANC



HOTU



ABLE DE HECKEL

AUTRES FAMILLES



ANGUILLE

Pêche autorisée uniquement pour l'anguille jaune. Utilisation comme appât interdite.



LOTE DE RIVIÈRE



LAMPROIE DE PLANER



EPINOCHÉ



EPINOCHETTE



CHABOT



GRÉMILLE



LOCHE DE RIVIÈRE



LOCHE D'ÉTANG



LOCHE FRANCHE



GOBIE À TÂCHES NOIRES

Rejoignez-
nous



FISH & BIKE

ARTICLES PÊCHE ET VÉLO
ENTRETIEN - RÉPARATION VÉLO
MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

03 24 35 79 39

3 rue Maria Visseaux
08110 CARIGNAN

